

Même la marque à la pomme avait sa place dans les ateliers où les élèves sont amenés à travailler avec des i-bidules sur le logiciel i-machin. Et encore, les compétences travaillées sur le plan du numérique (on est à l'UNY oui ou non ?) se limitent à tapoter l'écran de la tablette pour prendre des photos.

Et je ne parle pas ici du partenariat entre Microsoft et l'Éducation Nationale qui permet à l'entreprise américaine d'installer ses logiciels sur tous les ordinateurs des écoles, collèges et lycées pour que nos enfants soient bien conditionnés à l'utilisation de ceux-ci. ■

Canopé, c'est quoi ?

C'est un réseau qui, « placé sous tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, (...) édite des ressources pédagogiques transmédias (...), répondant aux besoins de la communauté éducative.

(...) il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique. »⁽⁴⁾

Réseau Canopé et l'État ont signé en avril 2017 un contrat d'objectifs et de performance qui fixe les grandes orientations des trois années à venir. Je vous déconseille de le lire tant c'est imbuvable.

⁽⁴⁾ www.reseau-canope.fr

Les enfants et les tablettes

Sur ce sujet, un reportage très intéressant a été diffusé sur France 2 le 18 janvier. Cette enquête d'Envoyé Spécial nous montre les dangers de l'exposition précoce aux écrans et constate amèrement que ni les constructeurs d'écrans, ni l'État ne mettent en garde les familles et les professionnels de l'enfance sur ce nouveau fléau.

Sud Éducation 89 vous invite à voir ce reportage ainsi qu'à signer la charte du Collectif « Surexposition Ecrans » (COSE) sur le site www.surexpositionecrans.org

UN PETIT CADEAU POUR LE PRIVÉ

Plus pour le privé, moins pour le public. Dans sa logique libérale, ce gouvernement s'en prend aussi à l'école.



Comme bien souvent, la première bataille dans une guerre idéologique est celle des mots. On s'offusque plus facilement d'un plan de licenciements que d'un plan de sauvegarde de l'emploi, même si au final

le résultat est le même. Ainsi, lors des manifestations de 1984, la droite nous aura volé la notion « d'école libre ». En effet, l'école libre, c'est l'école privée.

Pour reprendre le jeu de mots de l'illustration ci-contre, l'école privée n'est pas pour autant privée de fonds publics. Les accords Lang-Cloupet dans les années 1990 ont fixé un plafond à 20 % du budget de l'Éducation Nationale pour le privé. Depuis 30 ans, le ratio d'élèves dans le privé est stable, à ce même niveau de 20 %.

La loi Carle, votée sous la présidence Sarkozy (si, si, rappelez-vous, l'homme qui avait dit que l'instituteur ne remplacera pas le curé), oblige les communes à mettre la main au porte-monnaie si l'un de ses enfants est scolarisé dans un établissement privé.

Si on ajoute à ces subventions publiques les frais de scolarité que prennent ces établissements, on peut en conclure que le privé dispose de nettement plus de fonds que le public par élève.

Visiblement, ce n'est pas encore assez pour notre cher gouvernement. Sans que les médias ne s'en soient offusqué, discrètement, un décret est paru au journal officiel le 7 décembre dernier pour modifier des affectations de fonds publics. Dix millions d'euros initialement prévus pour les collèges et lycées publics iront finalement dans les poches de l'enseignement privé.

Sud Éducation continue de condamner le dualisme scolaire qui prévaut en France. Avec l'Union syndicale Solidaire, nous revendiquons la nationalisation de l'enseignement privé. ■

C'EST À ÇA QU'ON LES RECONNAIT



William Molinié @WilliamMolinie

Les téléphones portables interdits dans les collèges et les écoles à partir de la rentrée de septembre 2018, annonce @jmblanquer dans #LeGrandJury



Ost @Ostpolitik

[...] Blanquer est le spécialiste des mesures efficaces médiatiquement mais inutiles sur le terrain. Dans l'arrière boutique : moins de profs et moins de moyens pour l'Éducation Nationale.

